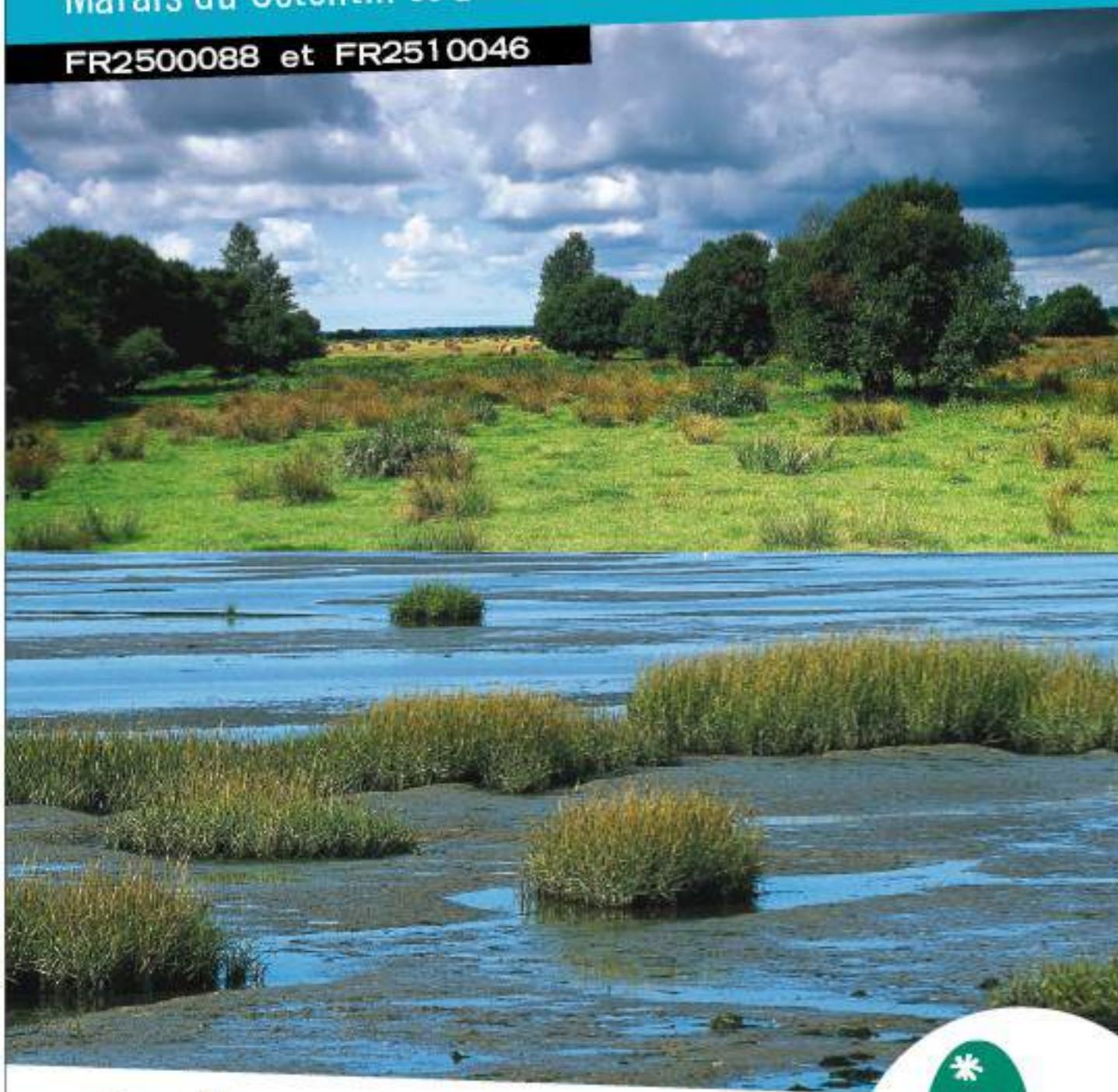


Sites Natura 2000

Directive Habitats et Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



Mise en œuvre du Document d'Objectifs des sites
Marais du Cotentin et du Bessin – baie des veys
FR2500088 et FR251 0046
Bilan synthétique 2010-2019

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

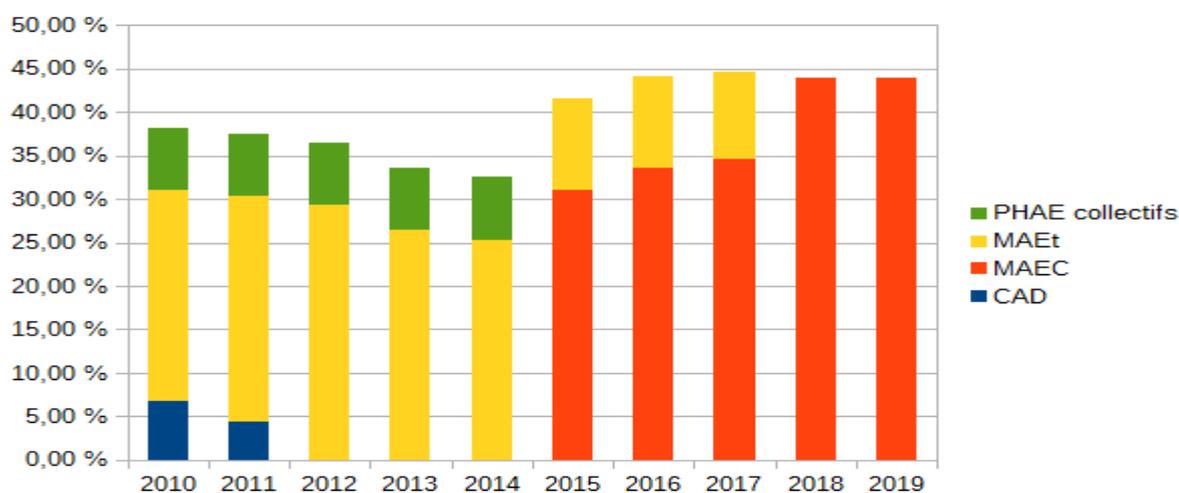


Le Document d'Objectifs a identifié 32 enjeux opérationnels (rebaptisés ici objectifs) et 40 mesures. Il est proposé ici de faire état des réalisations et des manques les plus significatifs pour chaque objectif.

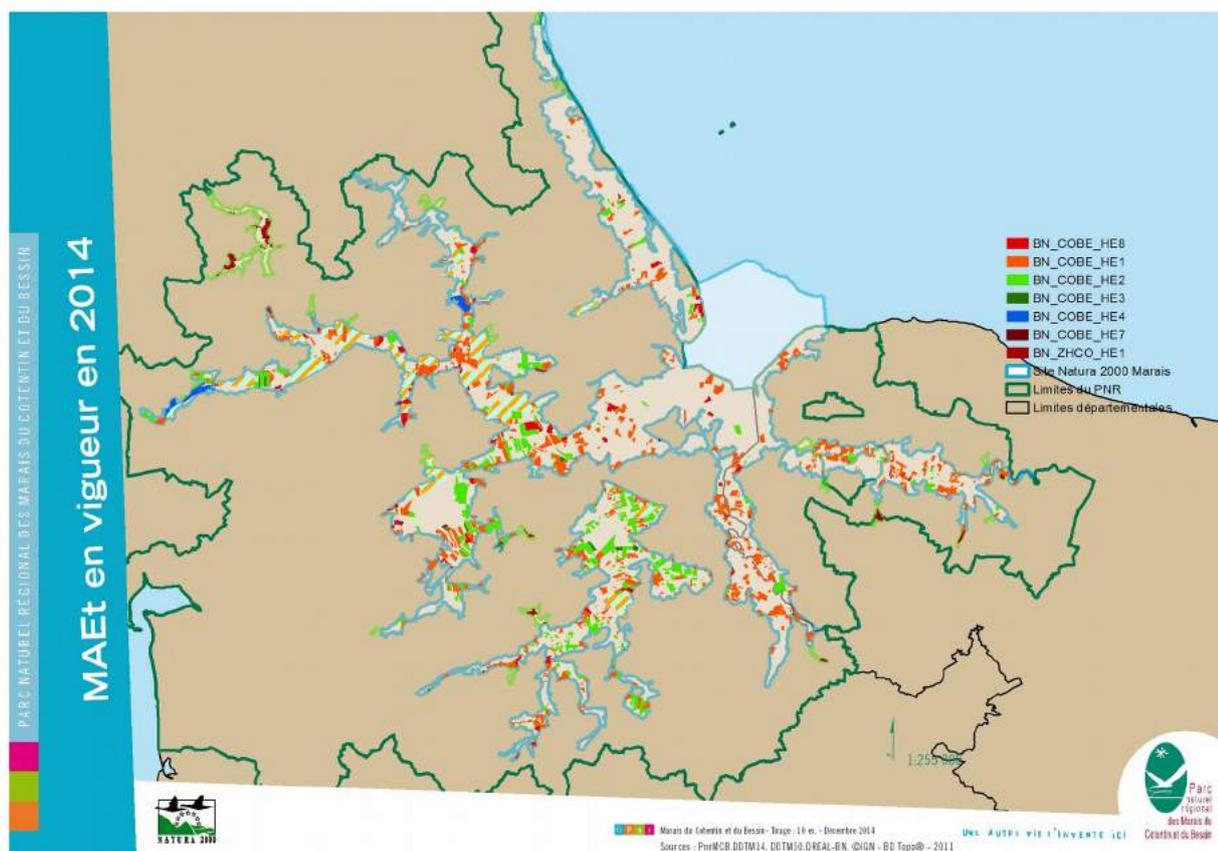
Objectif : Maintenir la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques,...) - *Priorité ****

Les Mesures Agro-Environnementales

☺	☹
Enchaînement des deux dispositifs MAEt – MAEC sans année blanche	Retard très important lors de l’instruction des MAEC et règles évoluant après le dépôt des dossiers
Fort taux de contractualisation: 44 % de la SAU depuis 2016 (10 800ha)	Pas de possibilité de contractualisation en 2019
Maintien d'un fort de taux de contractualisation à des mesures exigeantes : en 2019, 31% de la SAU avec contrat sans fertilisation dont 9,7% fauche après le 25 juillet	Aide au pâturage moindre qu’à la fauche. Insuffisant pour contrer l’évolution vers moins de pâturage dans certains secteurs
Aide financière importante pour l’agriculture de marais : près de 17 M€ entre 2010 et 2019	Effet pervers des dates de fauche (conjugué aux évolutions du machinisme) : grandes superficies fauchées simultanément sans zones refuges
	Forte érosion de l’usage collectif des marais communaux et de leur engagement MAE : 2 550 ha en 2010 à 1 578 ha en 2019 !



Pourcentage de la SAU engagée dans les différents dispositifs MAE

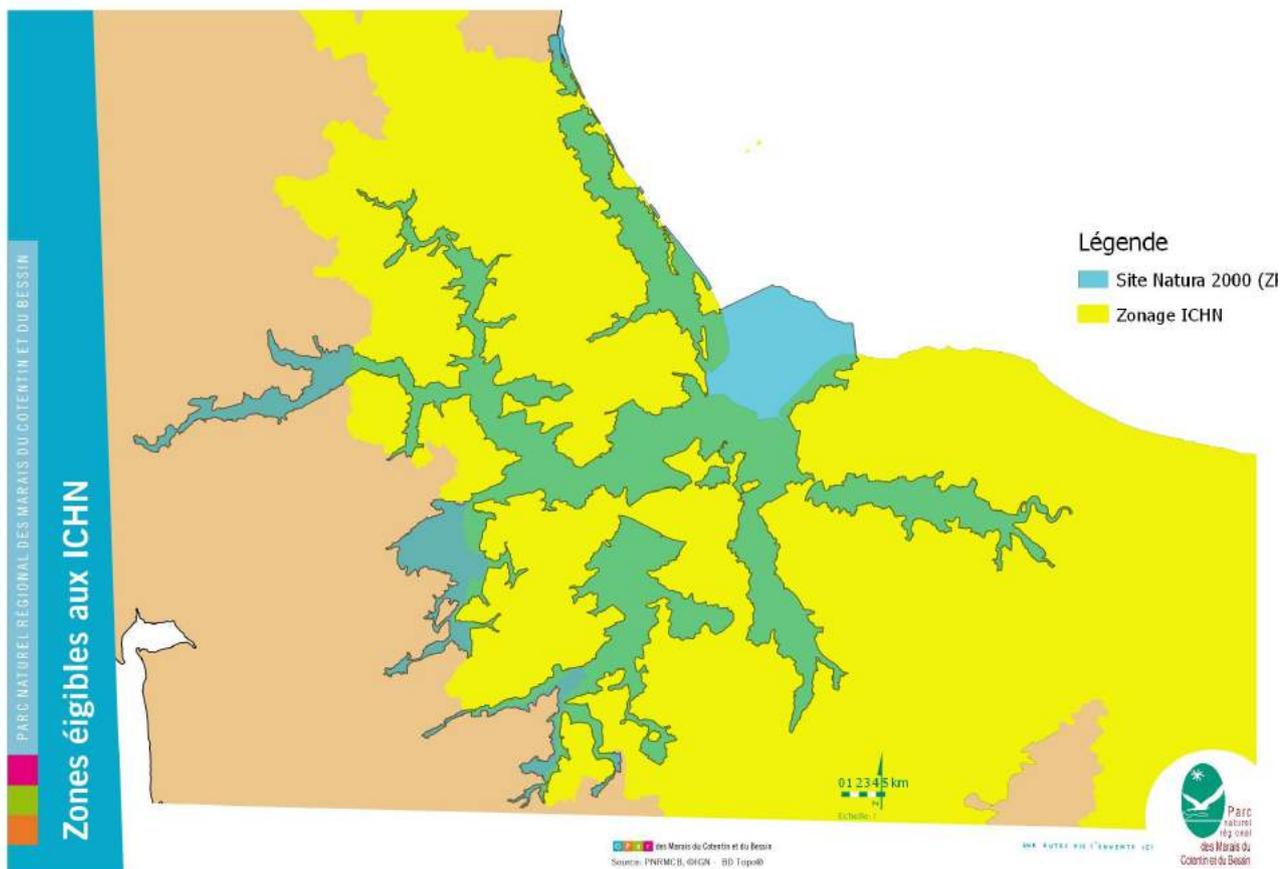


L'entretien du réseau hydraulique

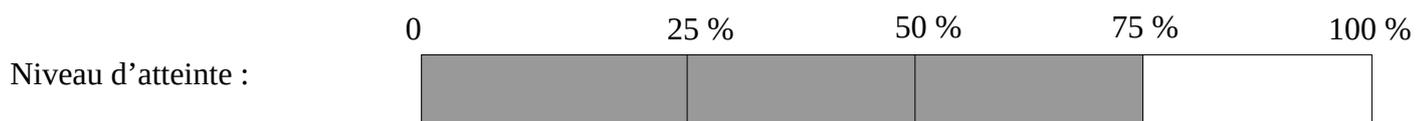
☺	☹
Maintien de l'entretien des réseaux principaux par les ASA (> 300 km/an). Entretien du réseau de fossé d'intérêt collectif par l'ASA de la Taute entre 2011 et 2013 (121km)	Pas de programme d'entretien des réseaux collectifs hors Taute depuis 2004
Fort taux de contractualisation aux MAE : 190 km contractualisés entre 2010 et 2013 (MAEt) et 296 km contractualisés entre 2015 et 2018 (MAEC)	Trop forte rémunération de la mesure fossé MAEC (largement supérieure au coût réel des travaux)
Cartographie des cours d'eau relevant de la réglementation « loi sur l'Eau » achevée et mise en ligne dans la partie Manche	Ce diagnostic n'est pas disponible pour les marais de l'Aure et les polders du Calvados
Mise en œuvre d'un programme de restauration de cours d'eau sur les bassins-versants de la Sèves et de la Taute portant notamment des actions de clôtures et d'abreuvoirs et de travaux de clôture/pose d'abreuvoirs le long de la Vire	La cartographie réglementaire des cours d'eau accroît les sollicitations aux AS

Divers

😊	☹️
Bonne réception des agriculteurs contactés pour des mesures spécifiques (retard de fauche, enclos) busards ou râle des genêts. Au niveau régional, procédure pilote pour la déclinaison de la conditionnalité PAC (protection des oiseaux nichant au sol)	Pas d'action structurée ciblant la gestion des mares de gabion (mais projet FDCM à partir de 2020)
Intégration de 59 communes du site dans les territoires éligibles à l'ICHN depuis 2019	Mais 25 communes du site ne sont pas éligibles à l'ICHN.



Conclusion pour l'objectif :

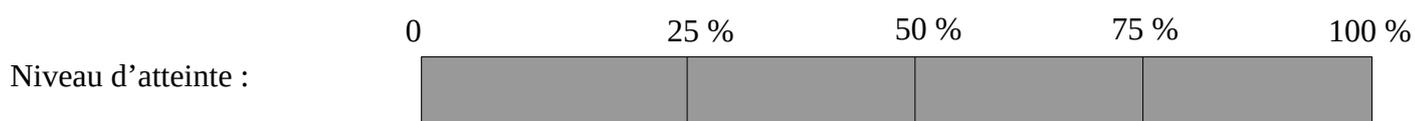


L'objectif est globalement atteint via notamment les MAE. Après une période de flottement, la cartographie réglementaire des cours d'eau permet de sécuriser les pratiques. Cependant les efforts fournis n'ont pas permis d'enrayer le déclin du pâturage. Les perspectives de la démographie agricole questionnent fortement le devenir de l'agro-éco-système. Enfin, au-delà du travail des AS, la gestion des fossés tertiaires nécessiterait des démarches plus collectives.

Objectif : Maintenir un paysage ouvert - *Priorité ***

😊	😞
Les premiers boisements de plus de 0,1ha sont soumis à évaluation des incidences depuis 2012.	31 ha boisés entre 2006 et 2016
	Pas de démarche de réglementation des boisements

Conclusion pour l'objectif :

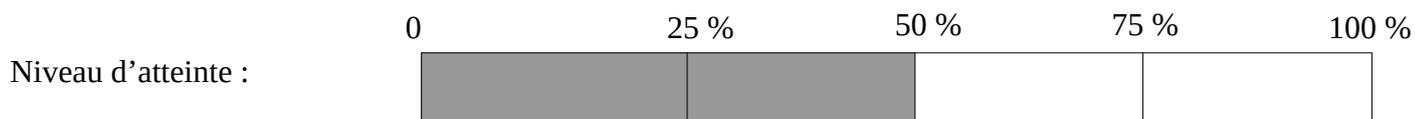


L'objectif est atteint mais il convient de maintenir une vigilance car le manque d'entretien de certaines bordures de parcelle conduit à la progression des arbres isolés et une pression faible de boisement des terres est présente.

Objectif : Développer les habitats des espèces de roselières - *Priorité * à *** selon les secteurs*

😊	😞
Deux sites (ENS des Ponts d'Ouve et site CEN du Pré du Commun) avec des objectifs de conservation/développement de roselières à Phragmites (42 ha). Une roselière de 8 ha se développe sur les polders de Ste-Marie du Mont mais l'élaboration du plan de gestion du site n'est pas encore entamée.	Abandon du projet mosaïque de niveaux d'eau cf. infra

Conclusion pour l'objectif :



Les modalités prévues dans le Document d'Objectifs n'ont pas pu être mises en place mais d'autres opportunités sont apparues. Leur mise en œuvre ne permet toutefois pas d'enrayer la chute des effectifs de Butor étoilé.

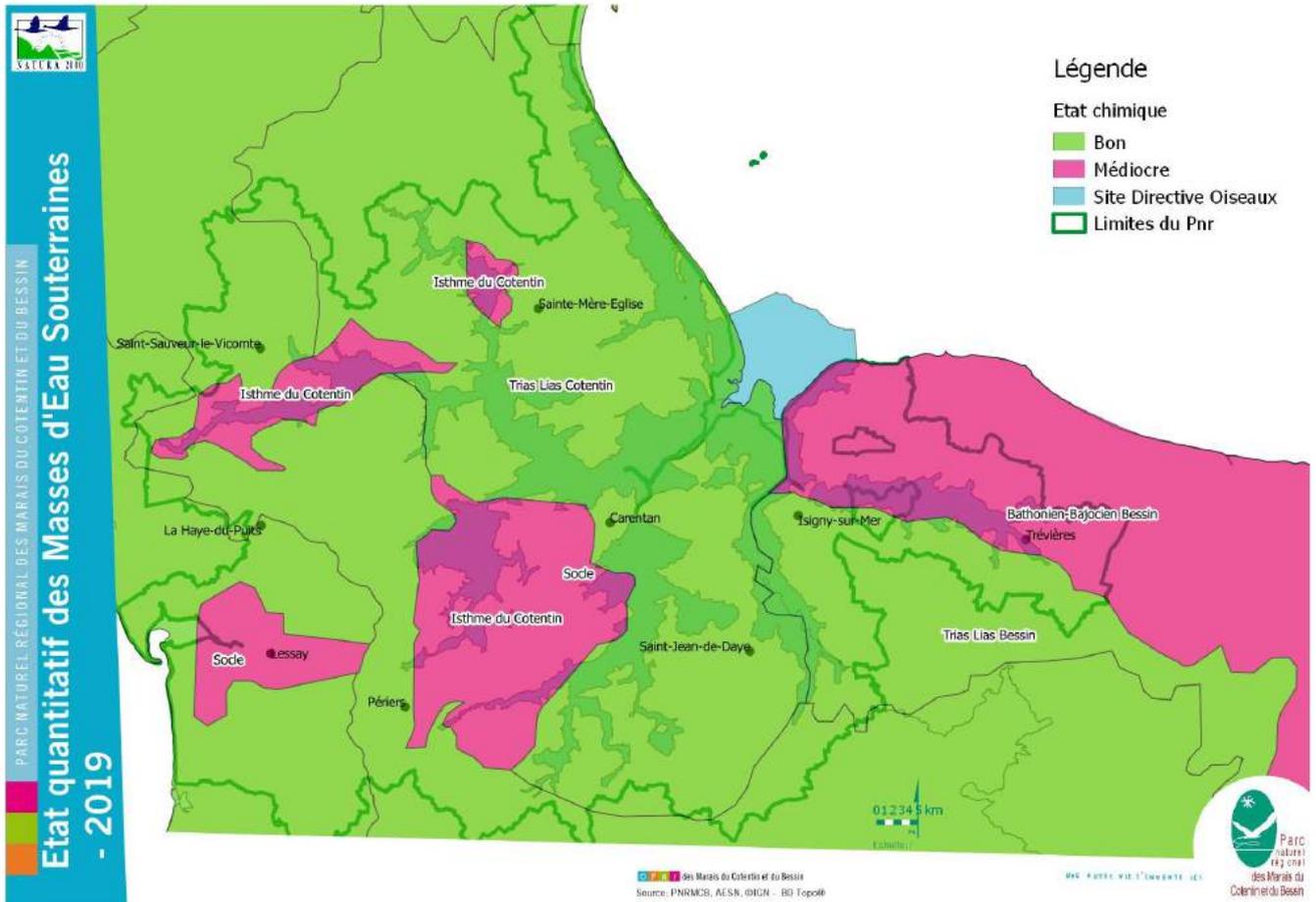
Objectif : Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / assurer une nappe d'eau affleurante hivernale / développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages - *Priorité ****

Calendriers de gestion des niveaux d'eau

	
22 300 ha couverts par un règlement d'eau ASA formalisé	Règlement d'eau ASA Aure pas applicable en l'état ; révision en cours

Maîtrise des prélèvements d'eau

	
SAGE Douve-Taute approuvé en 2016	Les nappes de l'isthme du Cotentin risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2027 du fait de la pression des prélèvements
Meilleure connaissance des aquifères de l'Isthme du Cotentin (étude BRGM 2012-2016)	Alimentation de Saint-Lô Agglo en été par les eaux de l'Isthme du Cotentin appelée à se développer?
Lancement d'un Plan de Gestion de la ressource en Eau pour la Manche	

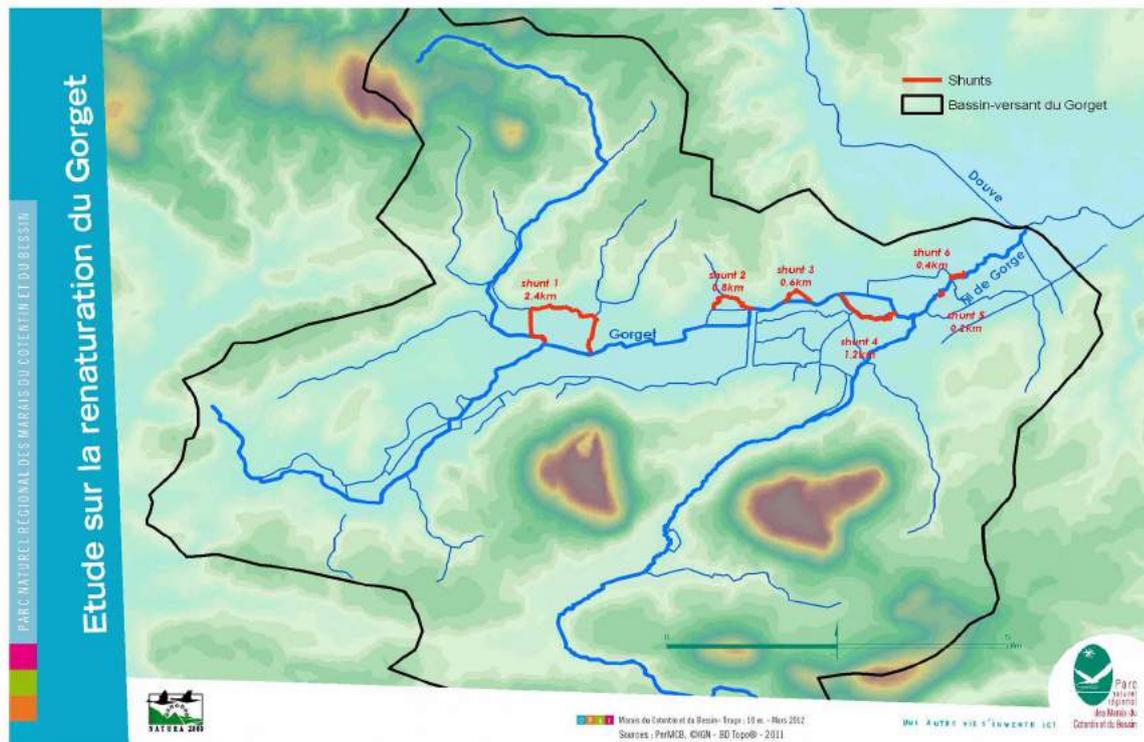


Gestion des niveaux d'eau en mosaïque

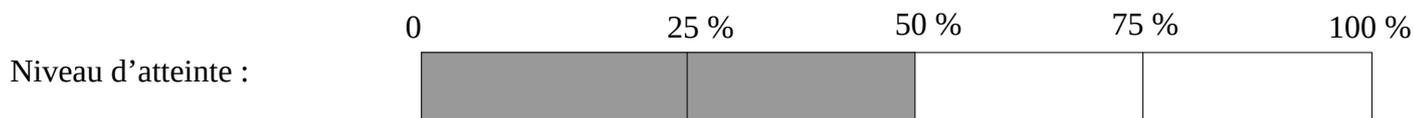
☺	☹
Diagnostic des secteurs favorables au développement d'une gestion différenciée des niveaux d'eau réalisé	Pas de maître d'ouvrage volontaire pour animer la politique foncière nécessaire au projet de gestion en mosaïque
Poursuite de la gestion hydraulique sur les espaces protégés	

Renaturation du Gorget

☺	☹
Projet de relèvement de la ligne d'eau du Gorget par reprise du lit ancien à l'étude	Pas de concrétisation depuis le lancement des premières études en 2012



Conclusion pour l'objectif :



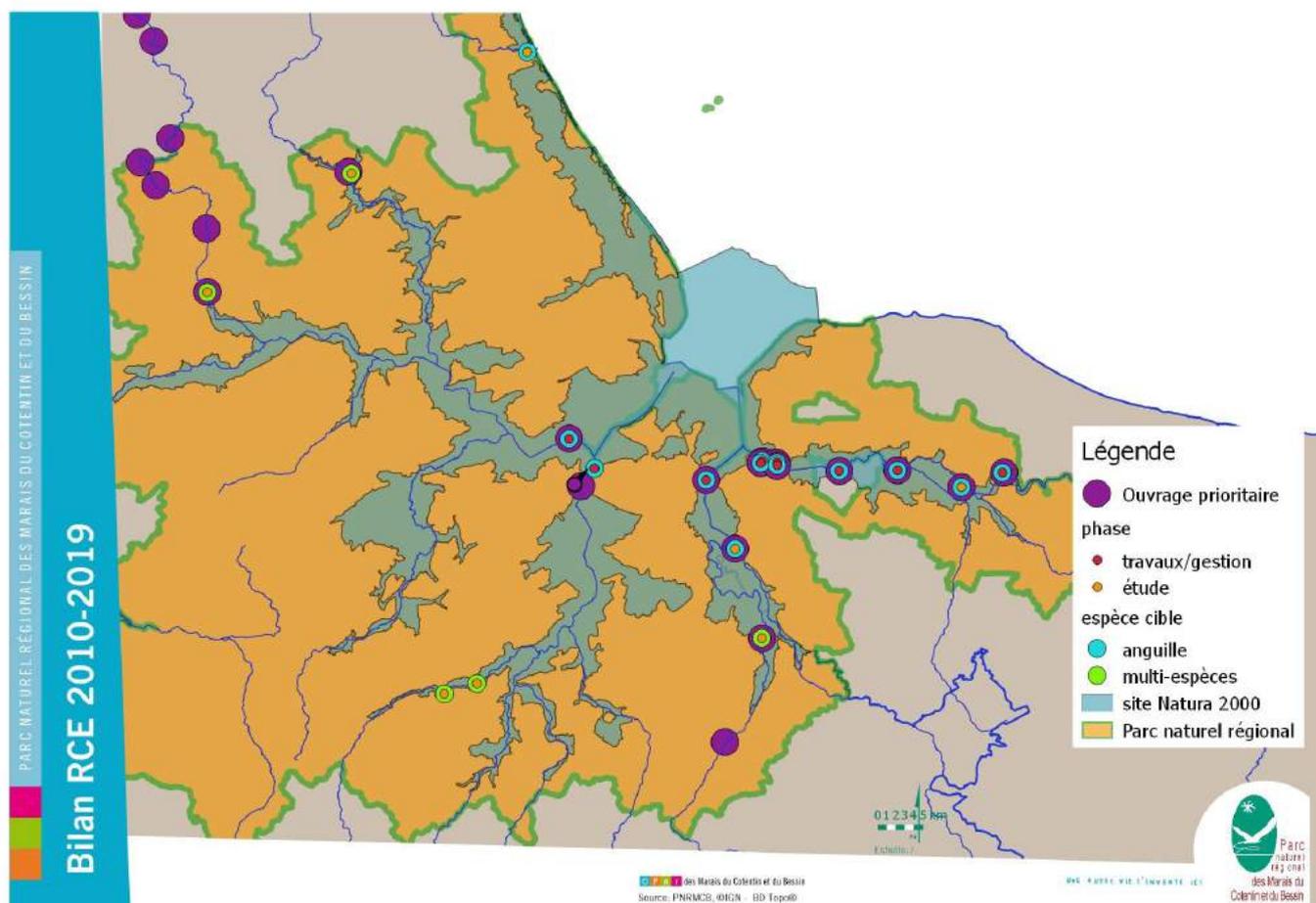
La gestion globale des niveaux d'eau à l'échelle des vallées est stabilisée et donne globalement satisfaction. Cependant, les démarches de progrès envisagées dans le Document d'Objectifs n'ont pas abouti :

- Projet de gestion en mosaïque des niveaux d'eau abandonné faute de maître d'ouvrage, porteur de foncier, volontaire,
- Avancement très lent du projet de renaturation du Gorgel.

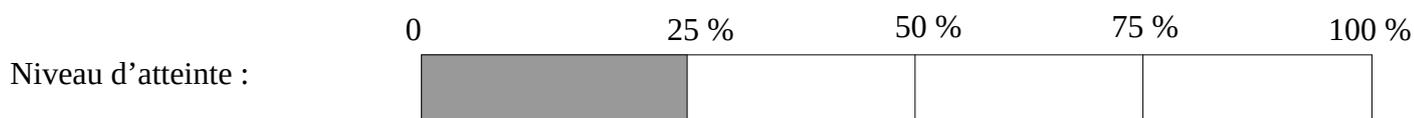
Par ailleurs, l'alimentation en eau du marais par les nappes souterraines risque de se dégrader (changement climatique et développement des prélèvements pour l'alimentation en eau potable).

Objectif : Rétablir la libre circulation des poissons migrateurs - Priorité **

😊	☹️
Nombreux projets de Rétablissement de la Continuité Ecologique (portes à flots, Aure...)	Les progrès réalisés visent surtout l'anguille et peu les espèces de la Directive Habitats
Projet d'interdiction des filets fixes et calés en baie des Veys (Document d'Objectifs Baie de Seine Occidentale validé en 2016)	



Conclusion pour l'objectif :

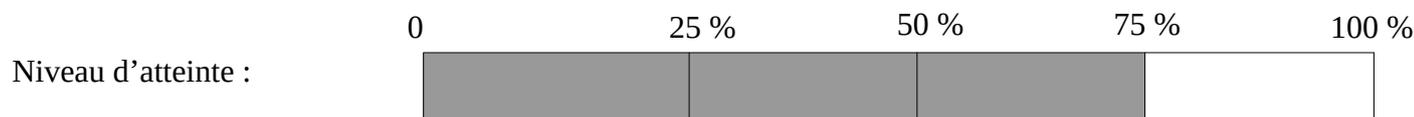


Les progrès réalisés visent surtout l'anguille et peu les espèces de la Directive Habitats et même si peu d'obstacles sont réellement concernés dans les marais, le niveau d'atteinte de l'objectif est par conséquent faible.

Objectif : Limiter l'impact des espèces invasives - *Priorité ***

😊	☹️
Détection et lutte précoce contre la Crassule de Helms et la Jussie sur la Vire ou la Myriophille du Brésil sur la Sèves	Constat d'incapacité à lutter contre l'Ecrevisse de Louisiane (découverte en 2010), mais peu de retour sur l'évolution de cette population
Forte mobilisation des ASA et des collectivités sur le sujet	Poursuite de la colonisation de la Crassule de Helms malgré d'importants efforts de lutte
Mise en œuvre d'une lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué à partir de 2010	Difficulté à pérenniser des moyens financiers importants pour la lutte contre le Ragondin et le Rat musqué

Conclusion pour l'objectif :

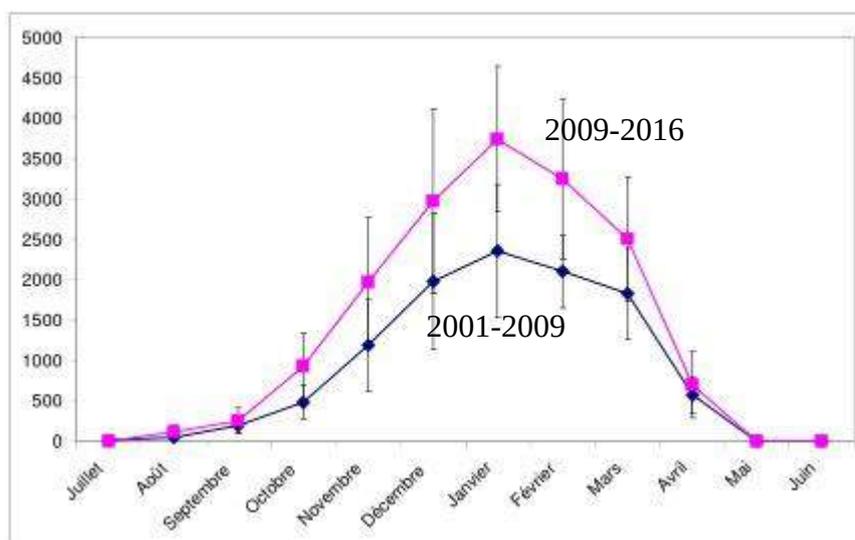


Les acteurs locaux sont fortement mobilisés sur cette thématique. En l'absence de suivi ciblé, il est délicat de se prononcer sur les impacts locaux des espèces exotiques envahissantes mais pour l'instant ceux-ci sont peu perceptibles à travers les indicateurs en place.

Toutefois, les perspectives sont peu encourageantes : incapacité de lutte contre l'Ecrevisse de Louisiane, accélération de la découverte de nouvelles espèces/nouveaux foyers, incertitudes sur le financement des actions.

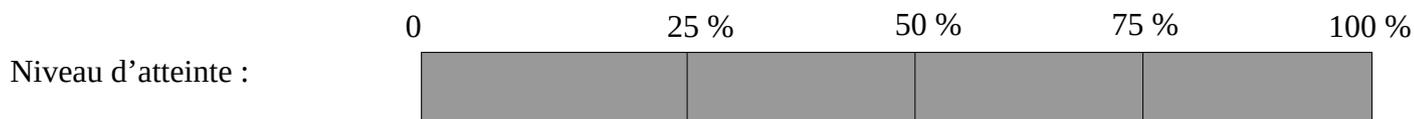
Objectif : Maintenir/améliorer la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés - *Priorité ****

☺	☹
Mise en place d'une gestion hydraulique favorable aux oiseaux d'eau sur les polders de Ste-Marie du Mont à partir de 2009	Incertitudes sur le devenir de la Tourbière de Baupte au-delà de 2026 (échéance de l'autorisation actuelle d'exploiter)
Reprise de la réflexion sur la gestion des niveaux d'eau des polders de Brévands (propriété CdL)	
Travaux de gestion réguliers sur les sites	



Effectifs de Sarcelle d'hiver recensés sur l'ensemble RNN beauguillot et polder de Ste-Marie avant et après mise en eau du polder

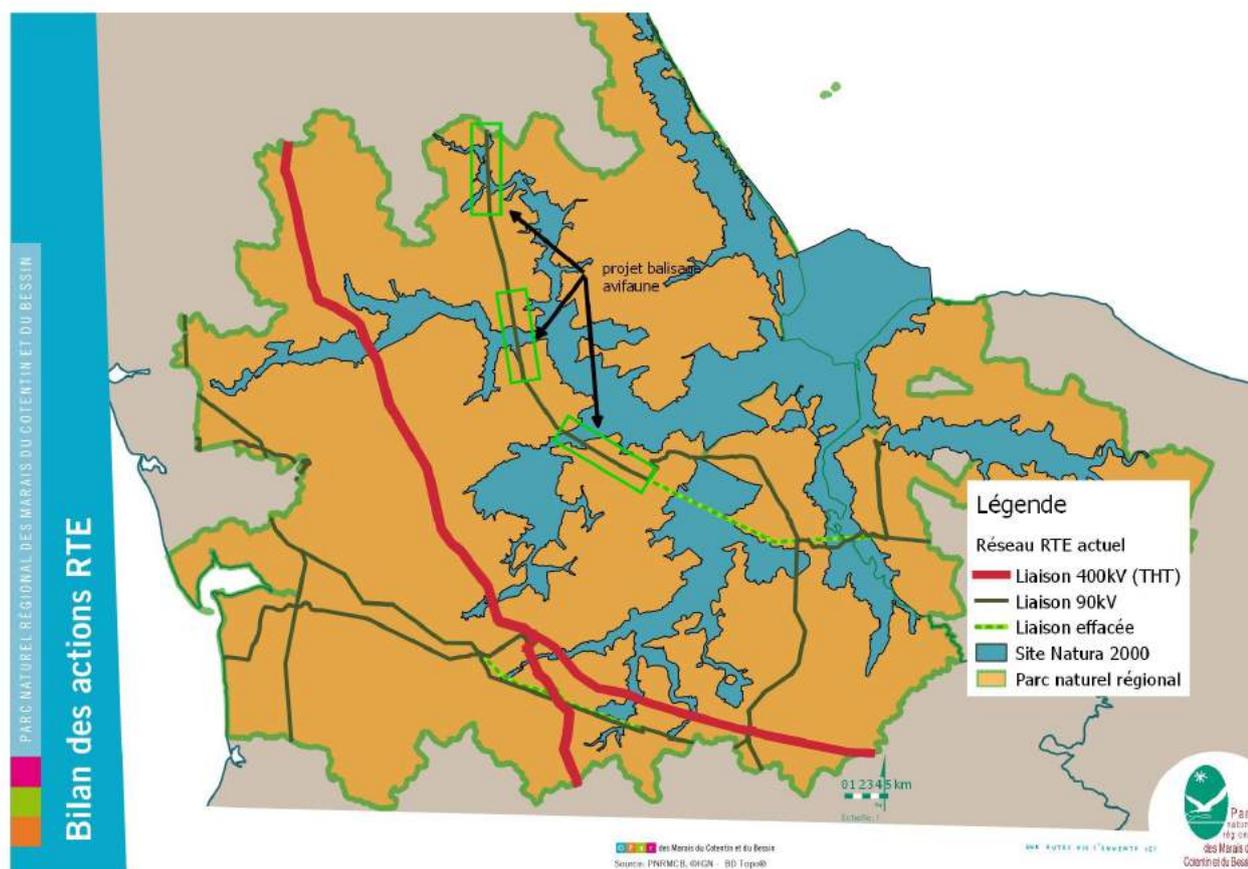
Conclusion pour l'objectif :



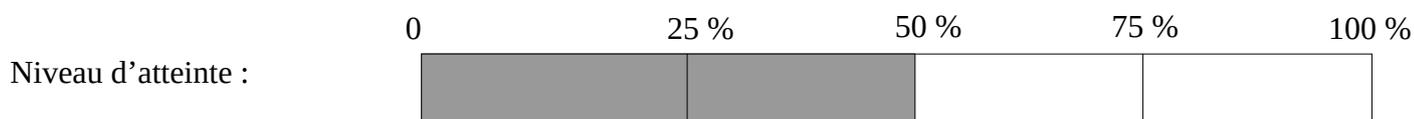
L'ensemble des remises présente de bonnes conditions d'accueil des anatidés. Les évolutions de gestion du polder de Ste-Marie du Mont ont permis une augmentation notable des effectifs de la ZPS.

Objectif : Réduire les risques de collisions - *Priorité ***

☺	☹
Effacement de deux lignes 90kv sur la Taute et la Vire (passage en souterrain) en 2015 et 2016	Pas de projets pour la THT traversant les marais du Gorget et la ligne ERDF traversant les marais de la Taute
Projet de balisage avifaune des traversées de marais de la ligne 90kV sur la Douve et le Merderet	
Suite à la réapparition de la Loutre, diagnostic de la franchissabilité des ouvrages routiers	



Conclusion pour l'objectif :



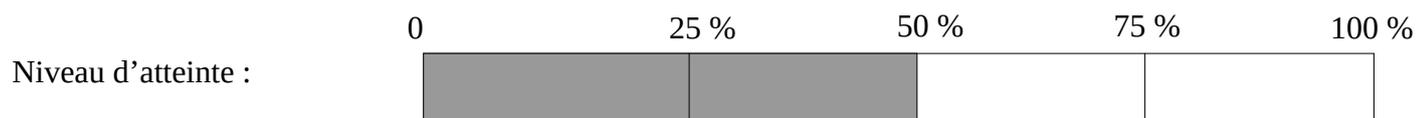
Une dynamique a été enclenchée avec les gestionnaires de réseaux électriques mais les lignes perpendiculaires au couloir de migration restent dangereuses pour les oiseaux. Les ouvrages routiers et ferroviaires dangereux pour la Loutre sont très nombreux (surtout dans les bassins-versants et un peu moins dans le site Natura 2000) ; aucun n'est équipé.

Objectif : Développer l'implication des acteurs locaux - *Priorité*

**

😊	☹️
Installation de panneaux d'information sur la plage « milieu vivant » sur l'ensemble des cales d'accès de la Côte Est (2011)	Quasi absence de communication entre 2012 et 2018
Groupe de travail communication en 2018 avec bon taux de participation	
Refonte du site internet du Parc et des pages dédiées à Natura 2000 en 2019	
Plaquette sur l'entretien du réseau hydraulique en 2019 (SAGE)	

Conclusion pour l'objectif :



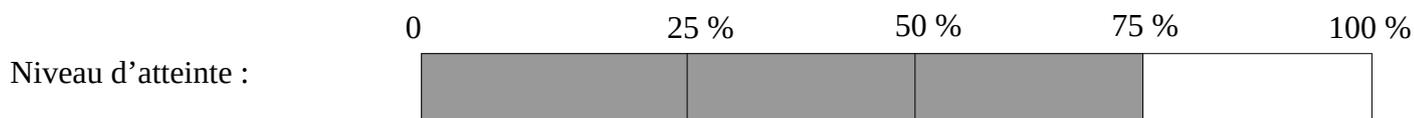
De nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Toutefois, il n'est pas toujours aisé, pour nombre d'usagers/acteurs, de démêler ce qui relève de la réglementation, de la PAC, des SAGEs ou de Natura 2000. La taille du site et la multiplicité des usagers ne facilite pas la communication.

Objectif : Suivre et évaluer le patrimoine et sa gestion - *Priorité*

😊	☹️
Nombreuses espèces suivies : oiseaux nicheurs (16 espèces/22 identifiées dans le docob), oiseaux migrateurs et hivernants (21/26), phoques, damier de la succise, agrion de Mercure, flûteau nageant,	Difficultés méthodologiques à relier les évolutions du patrimoine naturel et les actions menées

saumon atlantique, grande alose, lamproie marine, petit rhinolophe, loutre d'Europe	
Développement des suivis abiotiques (hydrologie, piézométrie, dates de fauche)	Pas de suivi habitats

Conclusion pour l'objectif :

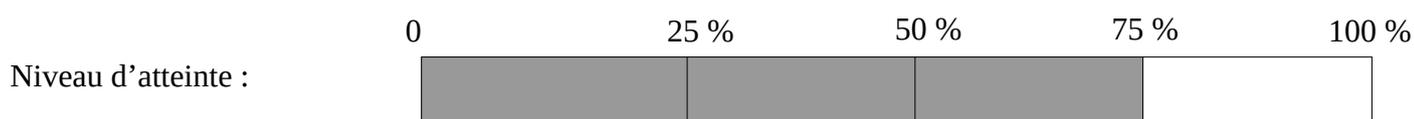


De nombreux suivis sont en place. Cependant, de nombreuses difficultés méthodologiques existent pour relier les évolutions mesurées aux effets des politiques publiques.

Objectif : Améliorer les connaissances - *Priorité ***

☺	☹
Cartographie des végétations de l'ensemble du site réalisée entre 2014 et 2018	Végétations des fossés mal appréhendées par la cartographie
Forte amélioration des connaissances y compris découverte de nouvelles espèces sur le site : planorbe naine, petit rhinolophe, loutre d'Europe, alose feinte, phoque gris....	Diffusion des connaissances à améliorer
Progression des connaissances sur la valeur fourragère des prairies de marais et plus largement sur les services écosystémiques (programmes WOW et Agri'ZH)	

Conclusion pour l'objectif :

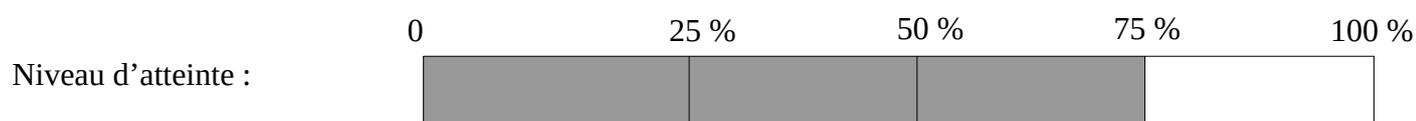


De nombreux progrès ont été réalisés dans ce domaine. Même si le champ d'investigation reste encore immense, il convient aussi d'améliorer la diffusion de ces connaissances.

Objectifs : ZIEM Gorget : Restaurer des secteurs embroussaillés, ZIEM Roselière des rouges-Pièces : Maintenir la diversité du site, ZIEM Auxais : Restaurer le site - *Priorité ****

😊	☹️
22 ha sur le marais d'Auxais et 9,5 ha en périphérie de la Roselière des Rouges-Pièces sont acquis par le Conseil Départemental de la Manche	
21,39 ha ont fait l'objet de travaux de restauration (<i>attention double compte si plusieurs interventions pendant les 10 ans</i>)	

Conclusion pour l'objectif :

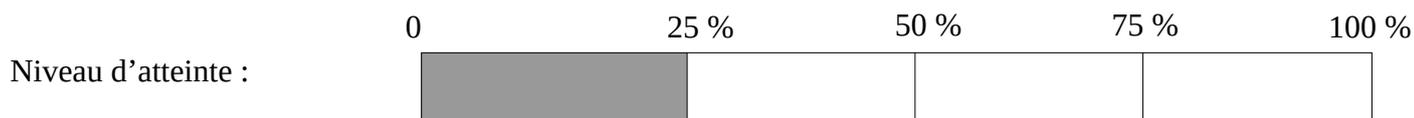


Les principaux sites identifiés bénéficient d'un maître d'ouvrage, font l'objet de plan de gestion et d'une gestion active. La forte dynamique végétale nécessite cependant des actions récurrentes.

Objectifs : ZIEM Gorget, Roselière des rouges-Pièces, Basse-Taute, Auxais : Maintenir / développer des habitats favorables et des opérations de protection des toiles communautaires du Damier de la Succise - *Priorité ** à ****

😊	☹️
Poursuite de la collaboration avec les exploitants pour la mise en œuvre d'exclos de protection des noyaux de toiles communautaires (20 à 80 % des toiles protégées selon les années)	Pas de réussite des opérations de développement d'habitats favorables (marais de Selsoif)
	Disparition de la population des Rouges-Pièces malgré la mise en œuvre ancienne des exclos

Conclusion pour l'objectif :



Les opérations de protection des toiles communautaires sont aujourd'hui pratiquées en routine. Malgré cela, la petite population de la Roselière des Rouges-Pièces a disparu du site.

Les déterminants de la présence de l'espèce sont encore mal compris et ne permettent pas d'envisager d'actions efficaces visant le développement d'autres biotopes favorables à l'espèce.

Objectifs : ZIEM Baie des veys - Littoral

Stratégie pour les milieux littoraux en lien avec l'élévation du niveau de la mer -
*Priorité ****

	
Diagnostic des digues de la côte Est et de la baie des Veys réalisé entre 2010 et 2012, puis études de danger (2016-2019)	Projet de dépoldérisation du polder de Ste-Marie du Mont en conflit avec enjeux ZPS (mais abandonné en 2016)
Baie des veys site atelier du programme LiCCo entre 2011 et 2014 : amélioration des connaissances et réflexion sur scénarios d'adaptation au changement climatique	
Poursuite de la réflexion des élus et usagers sur le thème dans le cadre du programme « Notre littoral demain » 2015-2019	
Prise de la compétence « protection contre les inondations » des intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI et choix des secteurs à défendre	

Veiller sur l'évolution des milieux littoraux - *Priorité ***

	
Nombreux suivis réalisés notamment dans le cadre de la DCE, amenés à se compléter dans le cadre de la DCSMM	Accessibilité des données à améliorer

Maintenir/améliorer la tranquillité des reposoirs de limicole à marée haute - Priorité **

😊	😞
Canalisation des véhicules à moteur effective sur l'essentiel du rivage de la ZPS (manque 500 m) ; 3,5 km protégés entre 2011 et 2018	Pas d'action (sensibilisation, réglementation) ciblée sur les chiens non tenus en laisse
Panneaux de sensibilisation (généraliste) posés sur l'ensemble des cales d'accès	Pas de prise en compte du Gravelot à collier interrompu nicheur dans la formulation de l'objectif
Délimitation d'enclos temporaires pour préserver des secteurs clefs de nidification du Gravelot à collier interrompu	Sujet de la circulation et du stationnement des véhicules à moteur sur le DPM toujours délicat



Panneau d'information sur le haut de plage et respect du haut de plage par les tracteurs garés (cependant dans l'illégalité..)

Nettoyage de plages respectueux de la laisse de mer - Priorité ***

😊	😞
15,5 km sur 19 du linéaire de la côte Est font l'objet d'un nettoyage respectueux de la laisse de mer	Nettoyage mécanique reste autorisé devant la zone urbanisée de Quinéville (sous conditions)

Améliorer les dunes dégradées (pâturage, piétinement) - Priorité **

😊	☹️
Canalisation des véhicules à moteur effective sur l'essentiel du rivage de la ZPS (manque 500 m) ; 3,5 km protégés entre 2011 et 2018	Pas de levier d'action identifié pour faire diminuer le nombre d'animaux hivernant dans les dunes en dehors des propriétés du CdL
	Peu de mouvements fonciers permettant des acquisitions par le CdL ; 1ha13 acquis depuis 2010

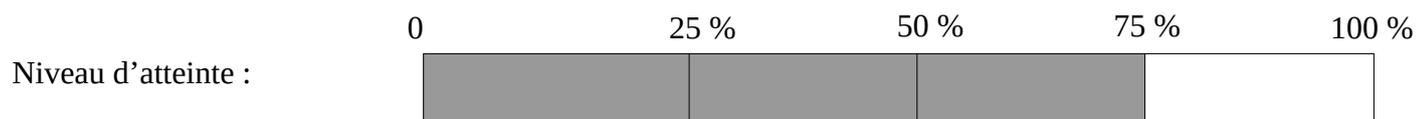
Préserver la tranquillité des Phoques veau-marin - Priorité ***

😊	☹️
Programme de sorties annuel rencontrant toujours un fort engouement	Interaction phoques/engins de pêche à caractériser
Pose de panneaux de sensibilisation aux points principaux d'observation (2020)	

Préserver la qualité des apports continentaux - Priorité *

😊	☹️
Achèvement du contrat global pour l'eau sur la côte Est en 2011	Le projet de SAGE Aure initié en 2010 n'a pas abouti
Les SAGE Douve-Taute et Vire sont validés (2016 et 2018 respectivement)	Pas de maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action structuré à l'échelle des bassins-versants
Etablissement des profils de vulnérabilité des eaux (production conchylicole et baignade) entre 2011 et 2014	

Conclusion pour les objectifs :



Les objectifs identifiés pour le littoral du site sont globalement satisfaits. Les principaux problèmes identifiés sont l'absence de leviers pour diminuer le pacage hivernal dans les dunes et de maîtrise d'ouvrage d'un programme d'action structuré pour l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins-versants de la baie des Veys.

La prise de conscience de la fragilité du littoral aux changements climatiques a bien progressé mais les solutions fondées sur la nature sont encore peu mises en avant.

Objectifs : ZIEM Tourbière de Bauppte

*emprise industrielle : Maintenir la tranquillité du site - Priorité ****

	
L'accès au site est interdit du fait de l'exploitation en cours	La réflexion sur l'avenir du site post-exploitation initiée en 2010 est à l'arrêt
	La présence d'un important dortoir d'étourneaux génère des nuisances dans les exploitations agricoles du secteur et une pression pour intervenir sur le site

*emprise industrielle : Réaménager des zones favorables aux oiseaux - Priorité ***

	
L'exploitant de la tourbière met en œuvre un plan d'action pour la réhabilitation du site suivi par un comité scientifique	Les secteurs à fort potentiel (zones amphibies ou à faible hauteur d'eau) devraient être après arrêt des pompages situés dans les marais périphériques

*marais périphérique: Maintenir la capacité d'accueil du site - Priorité ****

	
	Aucune action dédiée

*marais périphérique: Restaurer le caractère hygrophile des prairies riveraines (à vocation agricole) - Priorité ****

	
Réduction progressive des pompages de l'exploitation	Pas d'évolution des niveaux d'eau perceptible en dehors de l'exploitation
	Souhait d'une partie des acteurs de maintenir un pompage au-delà de l'autorisation actuelle (2026)

marais périphérique: Gérer écologiquement des espaces ennoyés (hors agricole) -
Priorité **

😊	☹️
Sans objet	

Conclusion pour les objectifs :



Les objectifs identifiés pour ce site sont très dépendants de l'évolution de l'exploitation industrielle au-delà de 2026. Malheureusement, la réflexion sur l'avenir du site post-exploitation est à l'arrêt, notamment du fait d'un désaccord d'une partie des acteurs sur l'arrêt du pompage au-delà de l'autorisation actuelle.

Récapitulatif

Objectif	Niveau d'atteinte
Maintenir la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques,...)	☺☺☺
Maintenir un paysage ouvert	☺☺☺☺
Développer les habitats des espèces de roselières	☺☺
Prévenir l'assèchement des sols durant l'étiage / assurer une nappe d'eau affleurante hivernale / développer une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages	☺☺
Rétablir la libre circulation des poissons migrateurs	☺
Limiter l'impact des espèces invasives	☺☺☺
Maintenir/améliorer la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés	☺☺☺☺
Réduire les risques de collisions	☺☺
Développer l'implication des acteurs locaux	☺☺
Suivre et évaluer le patrimoine et sa gestion	☺☺☺
Améliorer les connaissances	☺☺☺
Restaurer des secteurs embroussaillés, ZIEM Roselière des rouges-Pièces : Maintenir la diversité du site, ZIEM Auxais : Restaurer le site	☺☺☺
ZIEM Gorget, Roselière des rouges-Pièces, Basse-Taute, Auxais : Maintenir / développer des habitats favorables et des opérations de protection des toiles communautaires du Damier de la Succise	☺
ZIEM Baie des veys - Littoral	☺☺☺
ZIEM Tourbière de Baupte	☺